



**HANDBALL**

Le Grand Coudret  
100, rue du Dr. Jean  
17100 SAINTES  
Tél : 05.46.93.66.80  
e-mail : 2217000@handball-france.fr

SAINTES, le 23 Octobre 2012

## Aux Présidents et Correspondants des Clubs

Lucette GRANGET  
Pdte.de la Sous - Commission Qualifications

Cher(e) Président(e), Cher(e) ami(e),

**Nous vous rappelons et nous vous demandons d'informer de cette procédure et d'insister auprès de :**

- vos arbitres,
- vos Jeunes Arbitres
- vos capitaines
- vos dirigeants officiels

Depuis 2011/2012, une nouvelle démarche est à effectuer par les arbitres et Jeunes Arbitres. Il faut également que les capitaines ou les dirigeants officiels de chaque club sachent qu'il y a une amende financière donc il serait souhaitable de bien vérifier avec l'arbitre si **les cases INV sont bien décochées s'il y a présentation de la licence ou d'une pièce d'identité.** Merci d'informer et d'insister sur cette procédure.

Une amende est prévue dans le mémento pour licence non présentée. Elle est de 10 €uros par licence non présentée, donc attention à bien contrôler vos feuilles de match dans toutes les catégories (de seniors au - 12 ans).

Et dernier point, les Arbitres comme les Jeunes Arbitres doivent indiquer obligatoirement les frais d'arbitrage (frais kilométriques et indemnités d'arbitrage) s'il y a lieu (péréquation kilométrique en fin de saison).

Amitiés sportives,

Lucette GRANGET.

